

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR  
ARRETEE AU 31/12/2007**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.115.952, un actif net D : 1.111.897 et un bénéfice de la période de D : 10.288.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 3- Les emplois en obligations émises par la Banque de l'Habitat « BH », représentent au 31 décembre 2007, 13,54% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**Opinion**

- 4- A notre avis et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2007, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

unis, le 26 Janvier 2008

Le Commissaire aux Comptes  
Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	892 710	867 600
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		447 866	577 392
Obligations et valeurs assimilées		389 632	290 208
Titres OPCVM		55 212	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		222 780	242 058
Placements monétaires	6	222 648	241 598
Disponibilités		132	460
<b>Créances d'exploitation</b>		-	5 932
<b>Autres actifs</b>		462	639
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 115 952</b>	<b>1 116 229</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs</b>	8	4 055	4 024
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 055</b>	<b>4 024</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	1 079 301	1 079 356
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		17 -	7
Sommes distribuables de l'exercice		32 579	32 842
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 111 897</b>	<b>1 112 205</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 115 952</b>	<b>1 116 229</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2007	Période du 01/01 au 31/12/2007	Période du 01/10 au 31/12/2006	Période du 01/01 au 31/12/2006
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	3 929	33 620	3 981	34 467
Dividendes		-	18 774	-	17 342
Revenus des obligations et valeurs		3 929	14 846	3 981	17 125
<b>Revenus des placements</b>	7	3 062	11 281	2 320	9 904
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 991	44 901	6 301	44 371
<b>Charges de gestion des placements</b>	9	(3 100)	(12 454)	(3 095)	(11 955)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		3 891	32 447	3 206	32 416
<b>Autres</b>		-	(1)	-	-
<b>Autres</b>		-	-	-	424
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		3 891	32 446	3 206	32 840
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	133	-	2
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		3 891	32 579	3 206	32 842
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	(133)	-	(2)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		1 334	(70 036)	(657)	125 786
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		5 125	57 427	12 994	(40 558)
<b>Frais de négociation</b>		(62)	(706)	(225)	(1 126)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>10 288</b>	<b>19 131</b>	<b>15 318</b>	<b>116 942</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2007	Période du 01/01 au 31/12/2007	Période du 01/10 au 31/12/2006	Période du 01/01 au 31/12/2006
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	10 288	19 131	15 318	116 942
Résultat d'exploitation	3 891	32 446	3 206	32 840
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 334	(70 036)	(657)	125 786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 125	57 427	12 994	(40 558)
Frais de négociation de titres	(62)	(706)	(225)	(1 126)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(32 861)	-	(25 227)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	-	13 422	-	94
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	-	13 070	-	88
- Régularisation des sommes non distribuables	-	190	-	4
- Régularisation des sommes distribuables	-	162	-	2
<b>Rachats</b>				
- Capital	-	-	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
- Droits de sortie	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>10 288</b>	<b>(308)</b>	<b>15 318</b>	<b>91 809</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	1 101 609	1 112 205	1 096 887	1 020 396
En fin de période	1 111 897	1 111 897	1 112 205	1 112 205
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	22 901	22 627	22 627	22 625
En fin de période	22 901	22 901	22 627	22 627
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	48,552	48,552	49,153	49,153
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	0,93%	1,73%	1,39%	11,46%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 DECEMBRE 2007**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2007 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 892.710 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2007	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>493 511</b>	<b>447 866</b>	<b>40,28%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droit rattachés admis à la cote</b>		<b>493 511</b>	<b>447 866</b>	<b>40,28%</b>
<u>Actions</u>				
BNA	2 100	19 180	18 799	1,69%
UBCI	300	9 186	11 223	1,01%
SFBT	1 200	12 386	17 326	1,56%
SOMOCER	3 790	17 333	11 901	1,07%
SIPHAT	1 400	35 594	24 902	2,24%
UIB	2 349	24 719	32 428	2,92%
GIF	5 695	23 399	17 142	1,54%
SOTETEL	2 200	54 717	48 937	4,40%
ELECTROSTAR	800	11 026	9 466	0,85%
KARTHAGO	650	6 121	5 618	0,51%
ASSAD	12 550	59 574	53 588	4,82%
TUNISIE LEASING	800	9 595	11 970	1,08%
SITS	13 072	33 430	28 497	2,56%
SOTRAPIL	1 430	47 739	33 326	3,00%
ESSOUKNA	4 300	22 625	20 640	1,86%
SIAME	5 212	14 468	10 116	0,91%
TUNIS AIR	4 100	18 158	15 580	1,40%

TPR	2 708	12 224	13 524	1,22%
ADWYA	18 495	62 039	62 883	5,66%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>54 446</b>	<b>55 212</b>	<b>4,97%</b>
SICAV L'EPARGNANT	535	54 446	55 212	4,97%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>380 569</b>	<b>389 632</b>	<b>35,04%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>380 569</b>	<b>389 632</b>	<b>35,04%</b>
EL MOURADI 2002 A	900	36 000	36 732	3,30%
GENERAL LEASING 2004-1	750	45 000	47 524	4,27%
BH 2007	1 500	150 000	150 508	13,54%
UTL 2004	700	70 000	72 945	6,56%
CIL 2004-2	500	30 000	31 262	2,81%
AIL 2005	700	42 000	42 824	3,85%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,70%
<b>TOTAL</b>		<b>928 526</b>	<b>892 710</b>	<b>80,29%</b>

**Note 5 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.929 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2007, contre D : 3.981 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2007	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2006
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 929	3 981
<b>TOTAL</b>	3 929	3 981

**Note 6 : placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 222.648 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (4,75%)	222 179	222 648	20,02%
<b>TOTAL</b>	222 179	222 648	20,02%

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2007 à D : 3.062 , contre D : 2.320 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2006, et se détaille comme suit :

	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2007	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2006
Intérêts des placements employés en bons de trésor	3 062	2 320
<b>TOTAL</b>	3 062	2 320

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 décembre 2007 un solde de D : 4.055, contre D : 4.024 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 décembre	
	2007	2006
Gestionnaire	976	945
Dépositaire	3 079	3 079
<u>Total</u>	<u>4 055</u>	<u>4 024</u>

**Note 9 : Charges de gestion des placements**

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2007 à D : 3.100 contre D : 3.095 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	4 <sup>ème</sup> Trimestre	
	2007	2006
Rémunération du gestionnaire	2 803	2 798
Rémunération du dépositaire	297	297
<u>Total</u>	<u>3 100</u>	<u>3 095</u>

**Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2006

Montant	1 079 356
Nombre de titres	22 627
Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions réalisées

Montant	13 070
Nombre de titres émis	274
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(70 036)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	57 427
Frais de négociation	(706)
Régularisation des sommes non distribuables	190

Capital au 31-12-2007

Montant	1 079 301
Nombre de titres	22 901
Nombre d'actionnaires	23